

# CANADA

## Débats de la Chambre des Communes

### COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable RODOLPHE LEMIEUX,  
Orateur.

Mardi, 30 mars 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

#### COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES DROITS DES PROVINCES MARITIMES

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. MURRAY MacLAREN (Saint-Jean-Albert): J'attire l'attention du premier ministre sur la dépêche suivante, d'Ottawa, parue dans les journaux du samedi, 27 mars:

On apprend ici de la source la plus autorisée que la commission d'enquête sur les droits des Provinces maritimes sera composée ainsi qu'il suit:

M. FORKE: Un peu plus fort, s'il vous plaît.

M. MacLAREN: Je continue la citation:

Sir Andrew Rae Duncan, Kent (Angleterre).

Le docteur McGill, Winnipeg.

Le juge W. B. Wallace, Halifax.

L'honorable W. E. Foster, Saint-Jean.

Le premier ministre peut-il confirmer cette nouvelle rendue publique?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Le Conseil n'a pas adopté de décret nommant la commission. J'ignore à quelle source les journaux tiennent leurs renseignements, mais je puis assurer l'honorable député qu'aucune nomination n'a été faite jusqu'à présent.

#### LA CLAUSE DU "DUMPING" ET LE BEURRE D'AUSTRALIE

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. DONALD SUTHERLAND (Oxford-Sud): Hier j'ai interrogé le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) touchant les droits exigés des produits laitiers importés au Canada, en particulier ceux de provenance australienne. J'ai fait remarquer que le 25 février le ministre a affirmé que le beurre importé d'Australie tomberait sous l'application

des dispositions de l'article relatif au "dumping". Voici les paroles de l'honorable ministre à cette occasion:

L'officier en charge dans mon département prétend qu'il y aura un droit dit "dumping" d'environ 15 p. 100 sur tout le beurre qui jouit de ce privilège.

Je désire faire remarquer que plus d'un million de livres de beurre ont été importées d'Australie pendant le mois de mars de cette année et je veux savoir à combien se sont élevés les droits sur ces importations. On me dit au ministère des Douanes que l'on a perçu le droit ordinaire de 1c. par livre que fixe la convention avec ce pays.

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances): Si mon honorable ami veut bien inscrire sa question au Feuilleton, je lui fournirai le renseignement.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): J'ai posé une question hier et je n'ai pas reçu une réponse satisfaisante. On s'est contenté de me dire que le renseignement serait fourni dans la réponse à une question inscrite au nom de l'honorable représentant de Lambton-Est (M. Armstrong) et je ne l'y trouve pas.

#### SUITE DE LA DISCUSSION D'UN PROJET DE RESOLUTION TENDANT A MODIFIER LA LOI DE 1919 SUR L'ETABLISSEMENT AGRICOLE DES SOLDATS.

M. HANNESSON: Lorsque cette question fut soumise à la Chambre l'autre jour, j'ai cru de mon devoir de dire quelques mots à son sujet. La question est importante et urgente pour l'Ouest surtout, et nous l'étudierons, j'espère, avec l'idée de rendre justice aux vétérans et non au point de vue politique ou personnel. Vous vous rappelez, monsieur le président, que lors du licenciement des troupes, le Gouvernement du Canada avait à faire face à un problème grave. Pendant la guerre les industries avaient pris un développement anormal au Canada, et lorsque plusieurs centaines de mille vétérans revinrent au pays, le Gouvernement se vit obligé non seulement de maintenir en emploi ceux qui travaillaient déjà mais de rétablir dans la vie civile ceux qui revenaient d'Europe. On crut alors que le meilleur moyen était d'établir un